



repos compensateur heure sup

Par **mistick**, le **28/07/2011** à **12:09**

bonjour,

je suis actuellement en contrat 35h, j aimerais savoir si mon entreprise a raison sur les RC

Si je prends une semaine de repos compensateur, et que dans les 3 semaines suivantes dans le mois j'effectue 30h supplémentaires il n'y a aucune heure sup qui entre dans mon contingent d'heure sup!

je trouve cela bizarre puisque les heures sup sont calculées à la semaine, et que pour moi les RC sont assimilés à du travail effectif!

merci de votre aide

Par **P.M.**, le **28/07/2011** à **14:39**

Bonjour,

Effectivement, de toute façon, la mensualisation des heures supplémentaires n'est possible que dans les entreprises dont la durée collective hebdomadaire de travail est supérieure à la durée légale de 35 heures...

Par **mistick**, le **29/07/2011** à **01:16**

merci beaucoup pour votre réponse donc si j'ai bien compris dans mon exemple je devrais avoir 30h de plus sur mon contingent à la fin du mois?

et encore merci pour votre rapidité

Par **P.M.**, le **29/07/2011** à **10:16**

Bonjour,

Tout dépend si l'employeur peut vous imposer la récupération des heures supplémentaires par un repos ou si cela vous arrange et normalement, c'est majorations comprises...

Par **mistick**, le **29/07/2011** à **12:33**

bonjour,

merci encore dans notre cas on ne récupère jamais nos heures donc je pense qu'ils sont hors la loi au niveau du contingent
merci a vous